

Déclaration préalable du SNETAA-FO relative au mouvement intra académique 2019 des Professeurs de Lycée Professionnel

Sur la situation générale

Face à la mobilisation des personnels, le gouvernement maintient sa politique d'austérité et de baisse des salaires. Il maintient son projet de loi « de transformation de la fonction publique » pour faire sauter les statuts et privatiser les services publics. Il maintient la loi Blanquer et toutes les contre-réformes engagées dans l'Education Nationale (Parcoursup, baccalauréat, réforme du lycée, réforme de la voie professionnelle...). Il maintient son projet de retraites par points, visant la liquidation des 42 régimes de retraites existants

Il ne laisse pas d'autre choix que le rapport de force pour le faire renoncer. C'est pourquoi notre fédération, la FNEC-FP-FO, appelle tous les personnels à se réunir en assemblées générales d'écoles et d'établissement pour décider et organiser la grève, mais également sa reconduction jusqu'au retrait du projet de loi Blanquer et l'abandon des contre-réformes poursuivies actuellement.

La réforme de la formation professionnelle menace directement l'enseignement professionnel. Elle découle de la même logique que la loi « pour la Liberté de choisir son avenir professionnel » qui préconise le développement de l'apprentissage, la mixité des parcours et des publics et depuis le 1er mars 2019, la mise en place de la « prépa-apprentissage ».

Cette loi permet de développer l'apprentissage au sein des lycées professionnels par des ouvertures d'unités de formation par apprentissage (UFA) ou par le biais de la nouvelle mission attribuée aux GRETA. Elle instaure la possibilité d'entrer en apprentissage tout au long de l'année, et permet les allers-retours entre statut scolaire et apprentissage. Elle renforce le développement des campus de métiers regroupant toutes les filières. Enfin, elle donne la possibilité aux entreprises de créer leur propre CFA. Le SNETAA-FO constate que la loi Pénicaud est une attaque sans précédent contre l'École de la République.

La loi oriente les financements au détriment du public, en ne répondant qu'à la logique des besoins locaux. Cette mise en concurrence du public et du privé fait craindre le pire quant au maintien d'une offre de formation diversifiée sur le territoire. La meilleure preuve que cette crainte est fondée n'est-elle pas la circulaire que le rectorat a fait paraître le 29 mai dernier, rappelant dans son annexe 5 qu'« une régulation académique du développement de l'apprentissage au sein des EPLE est nécessaire afin de maintenir un équilibre de l'offre de formation globale sur tous les territoires » ?

C'est pour cela que le SNETAA-FO exige l'abrogation de cette loi et réaffirme l'absolue nécessité du maintien de l'enseignement professionnel en formation initiale sous statut scolaire

au sein de l'Éducation nationale, dans les lycées professionnels, EREA et SEGPA. Le SNETAA-FO s'oppose à la mixité des parcours et des publics, aux secondes regroupées en familles de métiers, et exige le maintien de toutes les formations existantes ainsi que l'ouverture de nouvelles formations.

Sur le mouvement

Cette année encore, malheureusement, le SNETAA-FO dénonce le blocage du mouvement national à gestion déconcentrée dans sa première phase, l'INTER. Cette année, seuls 72,6 % des PLP titulaires ont pu être satisfaits sur leur vœu 1. Les capacités d'accueil sont verrouillées et de nombreux collègues se retrouvent éloignés de centaines de kilomètres de leur famille, de milliers pour des îliens originaires. Le droit à mutation pour les fonctionnaires d'État que sont les PLP n'est plus respecté. Ces situations exécrables auront des conséquences sur les équipes éducatives, sur la santé des collègues, sur la qualité des enseignements.

Le SNETAA-FO déplore cette année encore l'existence des « supports réservés », inconnus au moment de la saisie des vœux, même si leur nombre a baissé. Le SNETAA-FO réaffirme sa revendication du droit statutaire à mutation et par conséquent exige la mise au mouvement de l'intégralité des postes vacants.

Concernant les TZR, le SNETAA FO persiste à revendiquer le maintien d'un véritable groupe de travail au mois d'août, d'autant que peu d'affectations sont réalisées en juillet, et souhaite que l'affectation des futurs stagiaires et des non-titulaires soit réalisée dans un cadre paritaire, à plus forte raison que les orientations poursuivies par le projet de loi « Transformation de la Fonction Publique » visent à faciliter le recours massif à la contractualisation en lieu et place du recrutement de fonctionnaires, ce que nous dénonçons.

Non sans lien, le SNETAA-FO s'inquiète fortement du devenir des CAP et de leurs prérogatives. Cet organisme essentiel pour assurer l'égalité de traitement des agents serait fortement remis en cause. Formellement les CAP ne sont pas supprimées mais elles seraient vidées de leurs substances. En particulier pour ce qui concerne notre ordre du jour, l'article 11 de cette loi projette la suppression de la consultation préalable de la commission administrative paritaire sur les décisions individuelles relatives aux mutations des fonctionnaires d'Etat, ce qui renverrait au mode de nomination tant dénoncé par les fonctionnaires avant le statut général de 1946.

Pour le SNETAA-FO, l'Éducation doit rester nationale, et non pas soumise à des droits dits « souples » locaux. C'est pour toutes ces raisons que nous revendiquons le retour à un mouvement à gestion nationale, non déconcentrée, avec un barème et le contrôle des CAP garantissant l'égalité de traitement.

Versailles, le 6 juin 2019